



Arnaque panneaux photovoltaïque

Par **judette**, le **06/01/2014** à **21:29**

Je qualifierais le sous-forum "ARNAQUE ET Abus de faiblesse" :

Bonjour,

Je me suis fait arnaquer par une société de panneaux solaire vente à domicile (partenariat ou tout était gratuit) mais on m'a fait signer un crédit affecté. Comprenant mon erreur, j'ai résilié le prêt dans les délais, sans savoir que je devais aussi résilier la commande. Après chantage et menaces de la société, j'ai accepté la pose des panneaux et la Banque prêteuse a rouvert le Crédit annulé sans me faire signer un autre crédit. Elle a réglé la facture présentée par la Société.. Une Association de Consommateurs a déterminé de nombreuses anomalies dans le contrat de vente qui pourraient le faire annuler, mais la Société semblerait avoir disparu. Je voudrais arrêter le crédit mais on m'a fait signer un achèvement de travaux le jour de la pose des panneaux et la Banque se réfère à ce document. mais les compteurs n'ont pas été installés car j'ai refusé de payer 1750 E à Erdf (à cette date, j'avais déjà fait recours auprès de l'association de consommateur). De toutes façons, je n'aurais pas pu payer, je ne disposais pas de cet argent (ce devait être soi-disant gratuit) J'ai une lettre de la Société de panneaux solaires, me disant de payer ERDF Au plus vite pour qu'ils puisse procéder à la pose des compteur (c'est donc la preuve que les travaux ne sont pas terminés ... Le 1 er prélèvement du prêt est en mars et j'ai porté opposition à ma banque. Je voudrais trouver un avocat spécialiste des arnaques aux consommateurs, et surtout éviter de rembourser le crédit. Apparemment dépassée par ce dossier épineux, l'Association m'abandonne et je regrette qu'elle m'ait fait perdre beaucoup de temps Merci de votre aide

Par **thierry1967**, le **07/01/2014** à **11:14**

Bonjour

j'ai eu les mêmes soucis. Il y a 1 an que j'ai fait poser les panneaux par la société syn energy qui de me promet aucun déboursement de ma part il a fallu que je paye erdf moi même et au final les panneaux me rapportent que 700 euros par an donc je rajoute de l'argent pour le financement. j'ai laissé mon numéro à plusieurs personnes aucun contact à ce jour si on en a plusieurs dans ce cas il faut que l'on prenne un avocat mais pour ça il faut que l'on soit solidaire je reste joignable 0646089762

Par **atti62**, le **11/06/2014 à 13:55**

bonjour , on a le même souci que vous avec la société syenergy , un seul bon de commande pas valable pour le crédit d'impôts , il faut une facture , et la banque solfea est complice de cette société , je n'avais pas envoyé d'autorisation de prélèvement et pourtant tous les mois , la mensualité est retirée, on ne peut pas se laisser faire alors que rien n'a été fait dans la légalité

Par **alterego**, le **11/06/2014 à 16:14**

Bonjour,

C'est encore heureux qu'un bon de commande **seul** ne suffise pas à ouvrir droit à un crédit d'impôt. Il faut une facture acquittée.

Depuis le 1 janvier 2014, il n'est plus possible de bénéficier d'un crédit d'impôt pour un système photovoltaïque (voir loi de finances 2014). La menace planait déjà depuis quelques années.

La banque n'est pas concernée par la suppression de la faveur fiscale et/ou par l'établissement ou non de la facture. N'appréciez pas la décision de l'Etat et réservez vos griefs à votre entrepreneur.

Peut-être deux erreurs de votre part : croire les bonimenteurs et ne pas avoir cherché à connaître la position du Trésor Public en l'interrogeant par un rescrit fiscal.

Cordialement